Chilleurs info

Bulletin municipal Mars 2024 - n° 87

Sommaire

Informations générales 3
Travaux 9
Manifestations 12
Extraits de conseil 14
Associations 16
Un peu d'Histoire 20

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
(hors vacances scolaires)

et le 1er et 3eme samedi du mois
9 H à 12 H

Fermeture au public :
Merci de laisser un message vocal sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Après des pluies automnales et hivernales particulièrement intenses, les beaux jours sont de retour avec leur lot de manifestations de plein air qui auront lieu dans les prochaines semaines : chasse aux œufs de Paques, marché des producteurs à la Rouche, carnaval au stade, etc…

Dans ce numéro, vous trouverez les portraits de 3 de nos jeunes agriculteurs présents sur notre Commune. En cette période compliquée pour les exploitants agricoles, il était intéressant de leur laisser la parole pour qu'ils puissent nous faire part de leur passion pour ce beau métier. Producteur de pommes, éleveur de moutons et céréalier, les voies sont différentes mais l'amour de leur métier est bien présent pour tous.

Un mot pour évoquer la mémoire de deux personnes décédées il y a peu.

Magali FORGET, qui avec son mari Éric, nous accueillait dans leur bar-tabac, maison de la Presse de l'Escale sur la Place de Romand, et qui depuis quelques années était partie s'installer sur la côte atlantique. Disparue bien trop tôt, Magali laisse dans le chagrin son mari et ses 3 enfants. Nous leur adressons toutes nos pensées.

Et puis notre doyenne, Fernande POTTEAU, qui à l'âge de 106 ans, s'est éteinte paisiblement après une vie de labeur avec son mari dans l'exploitation agricole et une longue retraite bien méritée. Nous lui avions consacré un portrait il y a quelques années dans un Chilleurs Info lorsqu'elle résidait à la MARPA. Toutes nos pensées également pour sa famille.

Le 6 avril, aura lieu la cérémonie de passation du commandement de notre centre de secours. Alexandre COLLADO, que nous remercions tout particulièrement pour ses années passées à la direction du centre, a en effet souhaité se recentrer sur ses activités professionnelle et familiale. C'est donc Simon JOLIVET qui va prendre le relais et diriger une équipe d'une vingtaine de volontaires motivés et présents pour assurer notre sécurité. Simon, enrôlé dès l'âge de 16 ans, possède maintenant toute l'expérience nécessaire pour assurer avec succès cette mission qu'avait tenu avant lui son père Christian. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour cette nomination.

Bon printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

Le Restaurant Scolaire de Chilleurs-aux-Bois

Vous ouvre ses portes !

Rencontre

Visite

Partage

Samedi 13 avril 2024
de 10h à 13h

Un verre de l'amitié sera servi à cette occasion

- Réservé aux parents d'élèves -

Rue de la boulangère
45170 Chilleurs-aux-Bois

ELECTIONS EUROPÉENNES : LISTE ELECTORALE

Pour les électeurs déjà inscrits sur la liste électorale communale :
Le moment est venu de s'assurer que votre adresse actuelle correspond bien à celle renseignée sur le fichier électoral.
Pour cela, vous pouvez vous rendre en mairie ou appeler le service des Elections au 02 38 39 87 06 ou adresser un email à *mairie@chilleursauxbois.fr*

Pour les nouveaux arrivants :
Vous pouvez demander votre inscription soit en vous rendant en mairie où un formulaire vous sera remis pour complétude, soit en réalisant votre démarche en ligne sur le site *www.service-public.fr*

Date limite d'inscription pour les élections européennes, vous avez jusqu'au vendredi 3 mai 2024

Pour signaler un changement d'adresse sur la commune vous devez fournir :
- **un justificatif de domicile de moins de 3 mois avec la nouvelle adresse.**

Pour toute nouvelle inscription, vous devez fournir les documents suivants :
- **un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans ;**
- **un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ;**
- **le formulaire de demande d'inscription (disponible en mairie ou le CERFA n° 12669-02 téléchargeable sur internet).**

Ouverture de la mairie au public :
Du lundi au vendredi* de 8h30 à 12h00, le mardi et vendredi de 14h00 à 17h00,
le 1er et 3ème samedi du mois de 9h00 à 12h00.
Pendant les vacances scolaires : uniquement le matin de 9h00 à 12h00.

Suivez en temps réel l'actualité de notre commune

Application mobile
Ma commune connectée

GRATUIT

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Site internet
Chilleurs-aux-bois.fr

Instagram
MairieChilleursauxbois1

NOUVEAU

Page Facebook
Mairie de Chilleurs-aux-Bois

NOUVELLE PAGE
NOUVELLE ADRESSE

Accueil périscolaire

Horaires de la mairie

Accueil ouvert au public

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi**
8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	9h00-12h00
	14h00-17h00*			14h00-17h00*	

* vacances scolaires : fermé les Après-midis **les 1er et 3ème samedi de chaque mois

Fermeture au public : Merci de laisser un message vocal sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

N° d'astreinte uniquement réservé aux urgences techniques

LIGNES DIRECTES DU SECRETARIAT

État civil, Scolaire et périscolaire, CCAS, Citoyenneté
Mme LAINÉ Elodie :
02 38 39 87 06 ou mairie@chilleursauxbois.fr

Urbanisme, Cimetière, Associations et Manifestations
Mme BIGOT Julie :
02 38 39 28 04 ou accueil.mairie@chilleursauxbois.fr

Service technique et Espaces verts
Mme DÉTALLE Martine :
02 38 39 28 09 ou service.technique@chilleursauxbois.fr

Secrétariat général, Ressources humaines, Finances
Mme TRESSENS Sophie :
02 38 39 28 02 ou secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr

Location salle de la Cour Gauthier
mairie@chilleursauxbois.fr

CONTACTS UTILES

Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP)
(centre de loisirs, urbanisme...)
02 38 32 76 10 ou www.ccdp.fr

OAPI (eau et assainissement de la CCDP)
02 38 30 60 46 ou oapi@ccdp.fr

SITOMAP Pithiviers (collecte des déchets, bacs containers…)
02 38 32 76 20 ou sitomap@sitomap.fr

SICAP (service client, souscription contrat électricité)
02 38 32 77 77 ou contact@sicap-pithiviers.net

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (trésorerie de Pithiviers)
02 38 30 91 50 ou sgc.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr

FAMILLES RURALES CHILLEURS-AUX-BOIS
(service à la personne)
02 38 65 48 77 ou sap.loiret@famillesrurales.org

MARPA LES CHARMILLES (résidence pour personnes âgées)
02 38 30 46 15 ou marpalescharmilles45@outlook.com

FRANCE SERVICES
(aide administrative itinérante, le mardi de 14h à 17h en mairie)
Avec ou sans RDV : 02 38 40 52 60 ou mdd.pithiverais@loiret.fr

RÉMI CENTRE VAL-DE-LOIRE
(transports lignes régulières et scolaires)
0 806 70 33 33 ou www.remi-centrevaldeloire.fr

ANTS (carte d'identité, permis de conduire, carte grise...)
www.ants.gouv.fr
Site officiel de l'Administration Française www.service-public.fr

SALLES ASSOCIATIVES
Salle de la Forestière – Mme TARRON Sylviane : 06 52 20 16 08
Salle Jeanne d'Arc – M. BOUDIN Jean-Claude : 06 70 77 36 32

Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale en quelques chiffres ….

Novembre 2023 : 302 usagers
Décembre 2023 : 404 usagers
Janvier 2024 : 367 usagers
Février 2024 : 405 usagers
15 personnes par jour …

L'agence postale est ouverte au public 6 jours sur 7, 20 heures par semaine.

Depuis son ouverture, le 2 novembre 2023, l'agence a accueilli, en moyenne, 15 personnes par jour : des habitants de CHILLEURS-AUX-BOIS, des communes avoisinantes et de la clientèle de passage pour les opérations habituelles : affranchissement, gestion de colis ou autres recommandés et autant d'objets en dépôt, retrait ou versement d'argent dans la limite de 500 € par personne par semaine.

La tablette numérique, à disposition du public, est également utilisée. Elle permet aux personnes, qui n'ont pas internet, un accès à l'offre de services en ligne de La Poste mais également aux divers services publics.

La fréquentation de l'Agence Postale Communale prouve la satisfaction des usagers. Un service de qualité, des horaires d'ouverture pour servir au mieux les clients, un service de proximité essentiel défendu au bénéfice des habitantes et habitants de CHILLEURS-AUX-BOIS et des alentours. C'est aussi un lieu qui participe à la dynamisation du bourg.

Rappel des horaires d'ouverture :

Lundi		14h / 18h
Mardi	9h30 / 12h30	
Mercredi		14h / 17h
Jeudi	9h30 / 12h30	
Vendredi		14h / 18h
Samedi	9h / 12h	

Portraits : ILS TRAVAILLENT NOTRE TERRE

Édouard Goueffon est céréalier, Michaël Michau est éleveur de moutons, Sylvain Pellerin est arboriculteur. Tous les trois, sur les terres chilleuroises, composent avec la terre et la nature, la météo, les réglementations toujours plus nombreuses et les journées toujours trop courtes.

Alors que les tracteurs sont sortis sur les routes de France pour dire le ras-le-bol du monde agricole, ils se confient sur leur vocation et leur quotidien de grands passionnés.

Édouard GOUEFFON, *céréalier*

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

J'ai grandi ici, dans la ferme familiale. Mes grands-parents y élevaient des cochons. Lorsqu'il a repris, mon père s'est concentré sur les cultures céréalières : blé, orge, colza. Mon envie de devenir agriculteur a toujours été là. Mes parents ont un peu essayé de me dissuader, en me disant que ce n'était pas toujours facile. Mais c'était là que je sentais ma place.

J'ai fait une école d'ingénieur en agriculture puis j'ai travaillé chez un négociant en céréales en tant que commercial en nouvelles technologies. Dès que mon père a décidé d'arrêter, je suis arrivé. C'était le 1er janvier 2022. J'exploite aujourd'hui 138 hectares de terres. Aux céréales que cultivait déjà mon père, j'ai ajouté les tournesols, les pois potagers que je vends pour ses graines, et je débute le persil pour ses graines aussi. J'apprécie la dimension multi-tâches de mon métier. Je fais de la biologie, des travaux dans les champs, de l'administratif, ça change tout le temps !

Quelles innovations avez-vous apporté à votre exploitation ?

J'élargis la production en développant les semences de pois et de persil. Cela me permet de diversifier mon activité mais aussi d'avoir une rotation des cultures plus longues. Je ne mets pas tous mes œufs dans le même panier.

D'un point de vue technique, je me suis immédiatement équipé d'un GPS lorsque je me suis installé. Il permet que mon tracteur aille bien droit ; j'évite ainsi les chevauchements et je consomme moins de GNR. Il me permet aussi, via les photos satellite, de visualiser ma parcelle et de voir comment les végétaux sont répartis. Je peux ainsi optimiser mon usage d'engrais et de produits phyto. Je suis plus juste et plus précis.

Pourriez-vous décrire votre métier et votre quotidien en un mot chacun ?

Pour mon métier, je dirai : passion. Je ne serai sans doute pas le seul à dire ça ! Il faut être passionné pour faire notre métier. D'ailleurs, j'invite tous ceux qui le souhaitent à venir échanger. J'aime discuter avec les gens. Leurs questions m'invitent à m'en poser. Chaque ferme est différente (c'est ce qui rend certaines règles inadaptées d'ailleurs) et mon ambition est de faire de mon mieux en étant le plus autonome possible.

Pour mon quotidien, je dirai : varié. Je ne m'ennuie jamais !

Michaël MICHAU, *éleveur de moutons*

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Ça a toujours été une évidence pour moi. Je suis la septième génération. J'ai besoin d'être ici, tout m'y ramène toujours. C'est viscéral ! J'aime être au contact de la nature et des animaux mais je fais surtout ce métier parce que je porte une certaine idéologie de l'agriculture. J'aime l'idée de produire des choses saines pour nourrir les gens le mieux possible. Cela peut sembler être des grandes phrases mais c'est une réalité très concrète. Je nourris mes 300 mères et les 500 petits qu'elles font naître par an, avec ce que je produis sur mes 50 hectares de terre. J'en prends le plus grand soin.

Quelles innovations avez-vous apporté à votre exploitation ?

Chaque matin, il faut se remettre en question. Notre métier évolue sans cesse. La technologie s'est invitée (même si je ne sais pas si nous en savons beaucoup plus que les générations précédentes qui avaient un excellent sens de l'observation !). Notre métier est sans doute moins pénible physiquement mais la charge administrative est énorme. Il y a aussi parfois des non-sens réglementaires qui découragent. Pour ne pas rater le train en marche, j'ai pour ma part décidé de diversifier l'activité en vendant mes animaux au détail, préparés en caissettes ou bien vivants, par exemple pour de la tonte sur des terrains publics ou privés. J'ai un site web dédié aux commandes (ndlr : www.le-charmant-agneau.fr) et le bouche-à-oreille est clé.

Pourriez-vous décrire votre métier et votre quotidien en un mot chacun ?

Mon métier ? Un sacerdoce ! Peu de sommeil et de vacances mais c'est un magnifique métier. Mon père m'a conseillé de ne pas faire ça mais il fallait que j'y aille. Et c'est pareil pour mon dernier fils, Yanis. Il a 16 ans mais il a déjà ça en lui. J'en suis fier même si ça m'inquiète aussi pour lui car le métier est difficile. Pour mon quotidien, je dirai qu'il est tout sauf routinier. C'est un quotidien de grande passion pour mes animaux. Je fais tout ce que je peux pour bien les élever.

Sylvain PELLERIN, *arboriculteur*

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

J'ai toujours voulu devenir agriculteur. Mon papa cultivait des céréales et de la rhubarbe. Mon frère a repris la partie céréales. Perpétuer le travail familial sur nos terres est touchant je trouve.

Après le Bac, j'ai fait un BTS agricole puis une licence professionnelle de commerce agricole. J'ai ensuite travaillé 7 ans à la sucrerie de PITHIVIERS en tant que technicien. Quand l'appel à candidature est sorti pour reprendre les vergers de pommes de Gallerand, j'ai monté un dossier. J'aime l'idée de nourrir les autres par mon travail. Je me sens utile. Et puis, travailler avec et dans la nature est un plaisir. C'est insécurisant car c'est toujours elle qui a le dernier mot, mais j'aime quand même !

Quelles innovations avez-vous apporté à votre exploitation ?

Au printemps 2023, nous avons installé notre propre pressoir qui nous permet de faire nos jus de pommes et de rhubarbe de façon autonome et avec un meilleur rendement qu'en faisant appel à un prestataire. Nous avons aussi créé un marché de producteurs locaux à Noël ; cela nous permet de valoriser le travail des confrères et d'attirer les gens jusqu'aux vergers.

D'un point de vue technique, je suis aussi équipé d'une station météo connectée. Dès que la température atteint 1 degré, je suis prévenu. Je file alors aux vergers pour arroser afin de préserver les cultures du gel. J'ai produit 34 tonnes de pommes en 2023 mais chaque année varie et apporte son lot de surprises selon la météo.

Pourriez-vous décrire votre métier et votre quotidien en un mot chacun ?

Je dirai « vocation » pour mon métier. Je pense à cette phrase de Bourvil à qui on reprochait d'être un guignol : « Je suis peut-être un guignol mais j'ai chanté toute ma vie ! » Moi, je ne fais peut-être pas un métier de rêve mais c'est mon rêve ! Nous sommes dépendants de la nature et de nombreuses contraintes administratives et réglementaires. Et si les règles sont indispensables, certaines sont des inepties. Pour autant, je me considère très chanceux de faire ce métier.

Pour mon quotidien, je dirai : dense (très !) La polyvalence est grande et le repos est rare !

Le CCAS

Bilan du CCAS de Chilleurs-aux-Bois

Vous rencontrez une période difficile ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de CHILLEURS-AUX-BOIS peut vous accueillir et vous renseigner. En fonction de votre situation, il peut également vous apporter conseils et aides.

En 2023, la Banque Alimentaire du Loiret nous a permis de distribuer 2 819 kg de denrées alimentaires à 33 familles chilleuroises.

La Banque Alimentaire du Loiret, ce sont 101 associations et CCAS partenaires, 16 900 personnes en situation de précarité (soit l'équivalent de 2,3 millions de repas) et 1 152 tonnes sur tout le territoire Loirétain.

Nous avons également établi un partenariat solide avec Le Carré Rouge Mobile de la Croix Rouge Française, ce qui a permis d'aider 71 foyers chilleurois en 2023.
Le Carré Rouge Mobile est présent sur le parking de la Cour Gauthier les 2e et 4e mardis du mois dès 13 h 30.

Un second partenaire précieux est également présent sur la Commune : le Solidaribus du Secours Populaire. Ce dernier a permis d'aider 12 chilleurois en situation de précarité en 2023.
Le Solidaribus du Secours Populaire est également présent sur le parking de la Cour Gauthier le 1er jeudi de chaque mois dès 9 h 45.

Grâce à ces actions, ce sont des familles chilleuroises qui peuvent rebondir dans leur situation et espérer sortir progressivement de la précarité.

Pour tout renseignement ou besoin d'aide, merci d'adresser votre demande par email à ccas45170chilleurs@gmail.com ou par courrier :
CCAS de Chilleurs-aux-Bois
Mairie
42 Grande Rue
45 170 CHILLEURS-AUX-BOIS

Composteur SITOMAP

SITOMAP

UNE QUESTION ?
Consultez le site internet du SITOMAP :
www.sitomap.fr
02 38 32 76 20

DÈS LE 1ER JANVIER 2024
TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'obligation au tri des biodéchets **au 1er janvier 2024** amène le SITOMAP à faire un sondage auprès des ménages visant à fixer ses futures orientations en termes de besoins humains et matériels. L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement nous oblige à vous apporter des solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Les déchets biodégradables extraits de vos ordures ménagères pourraient réduire de 30% le poids de vos poubelles. Mettre vos déchets biodégradables dans un composteur est le moyen le plus simple. L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ail, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Pour 2024, des solutions sont recherchées en proposant un moyen adapté à chaque foyer : soit un compostage individuel pour les habitants qui en auraient la volonté, soit un compostage partagé notamment pour les habitations collectives.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le questionnaire suivant. Il nous aidera à identifier vos besoins en termes d'équipements afin de pouvoir traiter au mieux vos biodéchets pour une planète plus verte.

Pour répondre à ce questionnaire, plusieurs solutions :
- Par mail à l'adresse suivante : biodechets@sitomap.fr
- Par téléphone au 02.38.32.76.20
- Par courrier avec le coupon détachable qui se trouve ci-après à l'adresse « SITOMAP - Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers »

Coupon réponse

Possedez-vous un composteur individuel ? ☐ oui ☐ non
Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ? ☐ oui ☐ non
Si non, souhaitez-vous en avoir un ? ☐ oui ☐ non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ? ☐ oui ☐ non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ? ☐ oui ☐ non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ? ☐ oui ☐ non

Nom .....
Prénom .....
Téléphone .....
Adresse .....
.....
.....
Nombre de personnes dans le foyer .....

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse sitomap@sitomap.fr ou par téléphone au 02.38.32.76.20

Scannez pour répondre au questionnaire

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le mandat du Conseil municipal des Jeunes (CMJ) de notre commune se terminant, de nouvelles élections sont prévues afin de désigner les représentants pour les trois années à venir.

Dans ce cadre, une réunion publique est organisée lundi 22 avril à 17 H 45 à la salle associative du gymnase. Sont tout particulièrement invités les jeunes Chilleurois du CM2 à la 3ème qui pourront se présenter aux futures élections et siéger au sein du nouveau conseil.

La date des élections vous sera communiquée dans le prochain Chilleurs Info. D'ici là, n'hésitez pas à consulter nos différents supports de communication dont le nouveau compte Instagram Chilleursauxbois1 dédié au CMJ.

Nous remercions Séléna, Anna, Evhan, Zélia, Léanne, Alicia, Rania, Sarah, Bérénice, Emma et Riadh, nos actuels CMJ, pour l'engagement qui a été le leur durant leur mandat.

Villes et Villages Fleuris

RENOUVELLEMENT

DU

CONSEIL

MUNICIPAL

DES JEUNES

DE

CHILLEURS AUX BOIS

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Le lundi 22 avril 2024 à 17 H 45

à la salle associative du gymnase

OUVERT À TOUS LES JEUNES DE CHILLEURS-AUX-BOIS DU CM2 À LA 3ÈME

INSCRIPTION PS ÉCOLE MATERNELLE

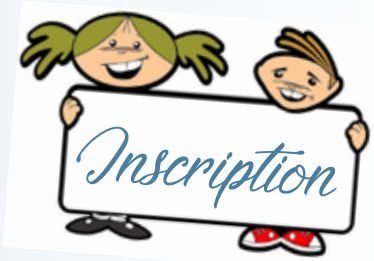

Les inscriptions pour les enfants de Petite Section nés en 2021 sont en cours. Vous avez jusqu'au 15 mai pour inscrire votre enfant.

Dans un premier temps, l'enfant devra être inscrit auprès du service périscolaire de la Mairie grâce au formulaire de pré-inscription disponible à l'accueil ou sur le site internet de la Mairie, rubrique « Enfance jeunesse ».

A l'issue de cette pré-inscription et de la remise d'un certificat, vous pourrez prendre rendez-vous avec la Directrice par :

téléphone au 02 38 39 81 01 **ou e-mail** à ecm-chilleurs-aux-bois@ac-orleans-tours.fr

Et venir à l'École maternelle avec les documents suivants :
- le livret de famille ;
- le carnet de vaccination ;
- le certificat d'inscription délivré par la mairie.

Merci de votre compréhension.

Aurélie MICHAUD,
Directrice de l'École maternelle.

Élodie LAINÉ,
Service périscolaire, Mairie.
02 38 39 87 06
mairie@chilleursauxbois.fr

Distinction

Une actualité chargée et un bel engagement au service de notre Pays à l'actif de Denis VINAUGER

La dernière assemblée générale de la section CHILLEURS-MONTIGNY des PG-CATM a porté Denis VINAUGER à la présidence et vu l'intégration au sein de la section de Philippe THAUREAUX DE LEVARÉ et Christian SEIGNEURIN. Occupant auparavant les fonctions de trésorier, Denis VINAUGER succède ainsi à Jean-Claude MÉNAGER qui demeure actif au sein du Bureau.

Cette actualité n'est pas la seule à l'actif de Denis VINAUGER puisque ce dernier s'est vu remettre, le 11 novembre dernier, le titre de Reconnaissance de la Nation pour son engagement militaire. Un engagement bien rempli pour ce passionné de notre Pays et du bien commun puisqu'après avoir obtenu son brevet parachutiste prémilitaire à BRICY et avoir effectué ses classes au sein de l'infanterie de marine à FREJUS, Denis a servi dans le cadre d'opérations extérieures au Tchad en tant qu'engagé volontaire parachutiste au service de l'Outre-Mer (EV SOM). De retour en France, il a continué à servir en qualité de réserviste de la Gendarmerie nationale tout en développant son engagement associatif qu'il continue à perpétuer aujourd'hui. C'est ainsi qu'outre ses fonctions au sein de la section locale des PG-CATM, Denis occupe également des responsabilités au niveau départemental et est membre de la section orléanaise de l'Union Nationale des Parachutistes (UNP).

Nous adressons à Denis VINAUGER toutes nos félicitations et le remercions pour l'engagement qui est le sien.

Sainte Barbe 2023

Des Sapeurs-Pompiers chilleurois honorés lors de la Sainte Barbe

Samedi 2 décembre, les soldats du feu chilleurois ont honoré leur sainte patronne. Cette édition 2023 de la Sainte Barbe a été l'occasion de distinguer tout particulièrement Catherine GILET qui s'est vue remettre la médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers et la médaille de l'union départementale pour 30 ans d'engagement, Stéphane CATIER à qui a été décernée la médaille de l'union départementale pour ses 35 années de service et Alexandre COLLADO (chef de centre) qui a également été décoré de ladite médaille pour sa vingtième année au sein des soldats du feu. Le Sapeur Florian PRINET a, quant à lui, été promu au grade de Caporal-Chef. Tous les quatre ont été félicités pour leur dévouement, de même que l'ensemble des pompiers chilleurois que nous tenons à saluer ici.

Le tour du Monde de Claire et sa famille

Après huit mois de Tour d'Europe, la famille GRESTEAU (Claire, Benoît et Valentine) a troqué le camping-car pour l'avion afin de poursuivre l'aventure à travers le Monde. Lors de la précédente édition du Chilleurs Info, nous avions évoqué le début de ce nouveau périple. Depuis, la famille a continué à tracer sa route. Après avoir découvert l'Inde et le Népal, elle a ainsi mis le cap sur la Thaïlande et son exploration de couleurs, le Laos et ses vastes espaces épargnés du tourisme de masse, le Cambodge et ses célèbres temples d'Angkor ainsi que son histoire marquée par la dictature des Khmers rouges puis le Vietnam et la baie d'Halong. Afin de partager avec nous les joies et découvertes de cette belle expérience, la famille nous a ouvert son album photos.

Aurélie JEANNIN

Le 3eme OPUS

Aurélie JEANNIN, Chilleuroise et autrice, qui écrit des portraits dans votre Chilleurs Info, publie le 1er mars, son troisième roman et un premier album jeunesse.

Au point du jour, aux éditions de L'Olivier

« Florence ne supporte plus son quotidien balisé, figé dans ses renoncements. Un soir, elle s'en va. Au fil de sa route et du hasard, elle atterrit au chenil du Rallye Bellecroix. Elle y rencontre Daguet, qui prépare sa première saison de chasse à la tête d'une centaine de chiens. Ensemble, au milieu des arbres et des animaux, les deux solitaires vont livrer combat : l'une pour trouver sa place, l'autre pour la défendre.

Dans un style sensible et ciselé, Aurélie JEANNIN explore les lisières géographiques et intimes qui forgent notre identité.

De la même autrice : Préférer l'hiver (2020), Les Bordes (2021)

Mohamed, l'enfant qui a parcouru 11 000 kilomètres pour étudier (album pour enfants, 7-11 ans), aux éditions Athizes - Illustré par Clémence POLGE

« Renoncer à étudier ? Pas question ! À 13 ans, Mohamed a un grand rêve : étudier. Mais là où il vit, en Guinée, l'école coûte trop cher. Pour défendre son droit à l'éducation, Mohamed doit quitter son pays et sa famille. Pendant un an, il va parcourir plus de 11 000 kilomètres, traverser six pays et une mer, affronter des épreuves douloureuses. Du haut de ses 13 ans, jamais il ne lâchera son rêve de s'assoir un jour derrière une table d'écolier. »

Cet album appartient à la collection « S'inspirer », des éditions Athizes, qui raconte des histoires vraies d'enfants qui se battent pour nos droits fondamentaux.

Ces deux ouvrages sont disponibles dans votre librairie dès le 1er mars.

Le crédit : Patrice NORMAND

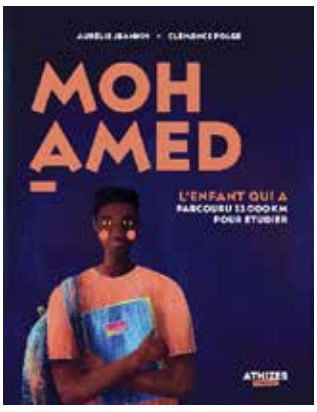

Nouvelle entreprise

Louise Relooking Meubles

Habitante de notre commune, Louise Garreau a ouvert, face à l'église, son atelier de restauration et relooking de meubles. Loin des showrooms de grandes enseignes présentant des mobiliers standardisés et impersonnels fabriqués à plusieurs milliers de kilomètres, ce dernier regorge de meubles anciens confiés par des clients en attente de restauration et/ou de relooking. « Chaque meuble présent ici a une âme, une histoire » nous confie Louise avec passion. Cette dernière a à cœur d'accompagner les clients dans leur projet afin que chaque meuble qui lui est confié demeure un objet unique. « La valeur sentimentale d'un meuble est très importante et peut-être largement supérieure à sa valeur marchande. C'est toujours un plaisir de lui redonner vie et de lire, dans le regard du client, sa satisfaction et son émotion » précise la jeune femme. C'est pour cela qu'elle propose une prestation sur mesure après avoir identifié ce que souhaite le client et ce qui lui correspond réellement. « Avec un peu de travail et d'imagination », on peut faire des choses très sympa « De plus, le relooking permet de changer de couleur au gré de ses envies ». Louise travaille à l'ancienne, dans le respect des traditions et de la spécificité du meuble qui lui est confié. Chaque réalisation se veut ainsi unique. Elle a également le souci de rendre le relooking accessible à tous. Ayant constaté que chacun n'avait pas forcément les conditions ou l'équipement requis mais pouvait néanmoins souhaiter apporter lui-même sa touche personnelle, Louise a eu l'idée de proposer une formule conçue en ce sens. Ainsi, elle propose, outre la prestation complète relooking, de se charger du minutieux travail préparatoire, ses clients n'ayant ainsi plus qu'à réaliser la finition et la peinture.

Vous pouvez suivre le travail et les nombreux projets de Louise sur sa page Facebook qui enregistre, à ce jour, plus de 5 300 followers.

Contact :
Louise Relooking Meubles - Rue de l'église 45170 CHILLEURS-AUX-BOIS
06.63.68.56.94 - Mail : louise.garreau@gmail.com
Page Facebook : Louise Relooking Meubles

Nouvelle entreprise

Mes petits élixirs

Marie RODRIGUES

Angoisse, agressivité, manque ou perte de confiance, deuil, changement de vie, destruction, accident, marquage de territoire, allergie, maladie, etc… Les fleurs de Bach, 100% naturelles, sans interférence avec d'autres traitements et sans accoutumance sont destinées à participer au traitement des états émotionnels et comportementaux négatifs et ainsi optimiser le bien-être de votre animal.

Marie RODRIGUES vous propose des élixirs sur-mesure réalisés par mes soins grâce à un descriptif détaillé de votre animal, de son état émotionnel, son caractère, sa vie, son passé et ainsi créer SON élixir entièrement personnalisé. Ce descriptif peut être réalisé par mail, message ou téléphone. Un élixir contient au maximum 7 fleurs différentes.

Donner 4 gouttes 4 fois par jour directement dans la bouche. Possibilité de mettre les 16 gouttes directement dans la gamelle d'eau en renouvelant l'eau et l'élixir chaque jour.

Flacons de 30ml (correspond à environ 1 mois d'utilisation), fleurs de Bach diluées dans de l'eau (à conserver idéalement au frigo après ouverture), remise en main propre à Chilleurs aux Bois ou envoi par la Poste.

Tarifs :
Remise en main propre : 20€
Envoi (en France) : 25€
(Remise de 10% appliquée sur les élixirs à partir de 2 animaux)

Travaux

Bouclage du réseau d'eau potable Rue de la Gervaise

Les travaux de mise en place d'une nouvelle conduite d'eau d'un diamètre plus important que l'ancienne viennent de se terminer Rue de la Gervaise.

La pose de ce nouveau réseau permet désormais de boucler l'ensemble du bourg et d'offrir une meilleure desserte aux habitants du Sud de la Commune en cas de problème d'alimentation d'eau dans le centre bourg.

Elle permet également de renforcer la protection incendie de tout ce secteur.

En parallèle, les accotements de la partie Sud de la Rue de la Gervaise ont été élargis et renforcés afin de permettre une meilleure circulation sur cette voie empruntée par de nombreux automobilistes.

Embellissement Rue de la Gare

Embellissement de la zone d'activités de la Rouche à l'angle de la Rue de la Gervaise et de la Rue de la Gare.

L'ancien terrain des ateliers communaux et de Trans Rapid a été nettoyé et remblayé de terre végétale, ce qui permet d'améliorer le cadre de vie de ce secteur.

Un local poubelle a été confectionné et installé au stade municipal par les agents du service technique.

D'ici quelques semaines, le parking du complexe sportif sera délimité par une rambarde en bois afin d'interdire l'accès aux véhicules sur le terrain d'entraînement.

L'Architecte des Bâtiments de France tiendra une journée de permanence à la sous-préfecture de PITHIVIERS pour les administrés de la Communauté de Communes du Pithiverais le 10 avril 2024 de 14 h 00 à 17 h 30.

Nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de Mairie pour prendre rendez-vous avec lui.

Pithiverais Communauté de Communes
Oapi

Depuis le 1er janvier 2024,
l'Oapi est votre interlocuteur unique
concernant l'eau et l'assainissement
sur le territoire communautaire.

Numéro unique
02 38 30 60 46

Des interrogations ?

Retrouvez la foire aux questions en ligne :
www.ccdp.fr/foire-aux-questions/

ou en flashant le QR Code !

oapi@ccdp.fr

Maison de l'HABITAT DU NORD-LOIRET

UNE QUESTION CONCERNANT VOTRE MAISON ?

Un numéro unique :
02 38 81 37 17
SERVICE GRATUIT, À VOTRE ÉCOUTE

OUVERT À TOUS :
locataires ou propriétaires

- Accompagnements personnalisés / Conseils
- Sensibilisation aux économies d'énergie
- Conseils juridiques financiers, fiscaux
- Travaux, réhabilitation, adaptation
- Lutte contre l'habitat insalubre
- Subventions / Financements

Contactez la Maison de l'Habitat dès le début de votre projet !

avec France Rénov'

Vous voulez rénover ?
Nous vous aidons !

+ de confort
+ d'économies d'énergie

OPAH de la CC du Pithiverais
OPAH-RU centre-ville de Pithiviers
Conseils gratuits, assistance et aides financières aux travaux

02 38 81 37 17
mhnl@ccdp.fr

Retrouvez toutes les informations sur www.ccdp.fr, rubrique logement.

Agence nationale de l'habitat
Loiret
Ville de Pithiviers
Pithiverais Communauté de Communes

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
Votre accompagnement pas à pas

Contactez le **02 38 81 37 17 de l'OPAH sur la Communauté de Communes du Pithiverais ou de l'OPAH-RU sur le centre-ville de Pithiviers.**
La Maison de l'Habitat du Nord Loiret vérifie votre éligibilité au dispositif.

Programmez un rendez-vous avec un **assistant administratif et financier.** Il vous aide à préciser votre projet en fonction de votre situation personnelle et de vos capacités financières.

Programmez la visite de votre logement avec un **conseiller technique,** qui effectue tous les relevés et observations nécessaires au diagnostic de votre logement.

Il vous apporte également ses conseils techniques pour le choix des matériaux, équipements, et sur la réalisation des travaux.

Un **plan de financement** est établi avec l'ensemble des aides financières mobilisables (Anah, collectivités locales…). Vous confirmez le scénario de votre choix, et les devis de travaux retenus.

Une fois votre dossier de demande d'aides officiellement déposé, vous pouvez commencer vos travaux !

Vous bénéficiez d'un suivi tout au long des travaux : versement d'acomptes puis du solde de subventions. À tout moment, vous pouvez contacter vos conseillers pour toute question technique, juridique ou financière.

Loire future
Conseil et ingénierie financière pour la rénovation

Service proposé par la Communauté de Communes du Pithiverais en partenariat avec la Ville de Pithiviers, dans le cadre des Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et du Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Maison de l'HABITAT DU NORD-LOIRET

Catastrophe naturelle

Certains d'entre nous ont reçu un document dans leur boite à lettres intitulé « CHILLEURS S'AFFAISSE ».

Veuillez noter que la Municipalité n'est pas à l'origine de ce document qui provient d'un groupe d'habitants affectés par des problèmes de fissures dans les murs de leurs logements.

La motivation des émetteurs est intéressante car si un nombre significatif de logements était recensé, nous pourrions constituer un dossier en vue du classement de notre commune en zone de catastrophe naturelle.

Nous recevrons donc avec intérêt tous vos signalements, autant que possible étayés de photographies des dégâts ou mieux de documents d'experts.

Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses etc… ne peuvent être effectués que :
Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.

Taille des arbres et haies

recommandations :

À partir du 15 mars et jusqu'à la fin du mois de juillet, il ne faudra plus élaguer vos arbres et vos haies. Cette période, qui va du printemps au début de l'été, correspond à la saison de nidification de nombreux oiseaux qui vivent dans nos jardins. Or, pour faire leurs nids et couver leurs petits, ces oiseaux ont besoin de nos arbres et de nos haies. Pas question, donc, de sortir les outils d'élagage à ce moment de l'année. Ce serait prendre le risque de priver les oiseaux d'un endroit où faire leur nid ou, pire encore, de mettre une couvée en péril

Jardins divers

2ème édition - Plantation d'arbres et d'arbustes avec les écoles « Micro Forêt »

Notre projet communal de plantation d'une « Micro Forêt » en bordure de la zone artisanale de la Rouche, s'est poursuivi mi-mars avec les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire Pierre de Ronsard.

« Un Bébé - Un Arbre »

le samedi 24 février 2024

Pour la 3ème année consécutive, l'opération « Un bébé, Un Arbre» a été organisée, le matin du samedi 24 février 2024, dans le parc de la Cour Gauthier. L'année 2023 a vu la naissance à 32 bébés qui sont tous devenus parrain d'un arbre, symbole de vie et de croissance.

Les 10 familles présentes sur le site le jour de l'événement ont choisi leur emplacement et la variété de leur arbre. Avec l'aide de Cédric et Martine, du service des espaces verts, et des membres du conseil municipal, ils ont participé à la plantation puis ont eu plaisir à accrocher l'étiquette destinée au nom de leur enfant. Pour cet événement, 14 variétés d'arbustes ont été choisies tels que le malus floribunda, le cupressus torulosa, lonicera grandis, ligustrum japonicum…

Bienvenue aux nouveaux Chilleurois

59 nouvelles familles ont choisi de s'installer sur notre commune en 2023. Nous les félicitons pour ce choix et leur souhaitons la bienvenue. Ces dernières ont été officiellement accueillies par l'équipe municipale à l'occasion de la cérémonie des vœux organisée lundi 16 janvier dernier. A cette occasion, Gérard LEGRAND leur a présenté en détails notre commune avant de revenir sur les temps forts de l'année 2023 et d'évoquer les projets-phares pour les années à venir dont le futur parcours de santé et l'extension du cabinet médical, projets sur lesquels nous reviendrons prochainement.

Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

GRANDE CHASSE AUX OEUFS DE PAQUES

LUNDI 1er AVRIL 2024
10 H 30
dans le Parc de la Cour Gauthier

Des chocolats seront remis à chaque enfant.

Organisée par la Mairie
pour les enfants Chilleurois jusqu'à 12 ans.

Avec la participation de l'association la team Chilleuroise pour la vente de crêpes et de boissons

Etabli par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

Marché des Producteurs locaux et artisans créateurs

Vendredi 05 avril 2024
18 h 00 à 21 h 30

« Etang de la Rouche »
Rue de la Boulangère
Chilleurs aux bois

locavore.chilleurois@gmail.com

Après un marché de Noël festif avec nos 53 exposants et un public nombreux, le tout dans une ambiance on ne peut plus décontractée et amicale, une pause hivernale s'imposait pour laisser le temps à nos producteurs et artisans de se préparer pour le printemps afin de nous proposer de bons et beaux produits.

Le marché des producteurs locaux et artisans créateurs va donc redémarrer le vendredi 5 avril dans sa formule habituelle, à savoir : tous les 1ers vendredis de chaque mois, en extérieur au parc de la Rouche de 18 h 00 à 21 h 30.

Nous vous proposerons des animations et toujours notre fidélisation du marché avec, suivant la période, le cabas ou le tablier offert.

Retenez les dates :

Vendredi 5 avril – Vente de boutures de vivaces au profit de l'association « Les Amis des Roses »

Vendredi 3 mai – Animation musicale

Vendredi 7 juin – Animation promenade en calèche

Vendredi 5 juillet – Animation jeux Olympiques

Vendredi 6 septembre – Présence du Forum des associations

Marché de Noël : Dimanche 1er décembre avec encore plus de surprises !

Une édition 2023 réussie ! Belle fréquentation, ambiance festive, alors que nous réserve 2024 ?

Extraits de conseil

Conseil du 6 décembre 2023

Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes sur le territoire de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS

Lors de sa dernière réunion le 31 octobre dernier, le Conseil Municipal a étudié les propositions de création de zones d'accélération d'ENR. Pour rappel, les élus se sont opposés à tout projet éolien sur la Commune afin de conserver au maximum les perspectives visuelles autour du bourg.

Les propositions ont été présentées au public du 28 novembre 2023 au 5 décembre 2023. Les modalités de concertation du public mises en œuvre par la Commune ont été les suivantes :

- Consultation en Mairie avec support papier des documents et plans
- Ouverture d'un registre de consultation
- Publication sur site internet
- Publication sur page Facebook
- Publication sur page Ma Commune Connectée

Aucune remarque n'a été émise par les habitants de notre Commune sur ces différents supports.

M. DELARUE indique qu'à sons sens, la collectivité risque d'avoir son environnement « pollué » par les éoliennes implantées sur les communes mitoyennes, mais aucune retombée fiscale, ce qui lui parait dommageable. C. BARBIER précise que ces retombées fiscales ne doivent pas s'imposer en priorité et qu'il convient d'essayer de conserver au maximum nos paysages actuels. S. BOUDIN indique que l'implantation sur le territoire français est une volonté de l'Union Européenne, d'où une pression significative sur les collectivités. G. PIEDOUX ajoute qu'il manque une uniformisation et une cohérence des implantations sur le territoire intercommunal, notamment sur les retombées financières. Monsieur le Maire indique que la profession agricole est plutôt réfractaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques, compte-tenu de la qualité des terres à cultiver.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention, se prononce comme suit :

ENERGIE EOLIENNE :

Aucune zone d'accélération sur le territoire communal.

ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE ET SOLAIRE :

Sur toitures :

Bâtiments et constructions susceptibles d'être équipés de ce type de panneaux, tels que les hangars agricoles, les entreprises et leurs parkings (USEO par exemple) par la réalisation d'ombrières équipées.

Au sol :

Zone au Nord-Ouest de la Commune (entre la ligne SNCF et l'autoroute A19 suivant plan à annexer).

ENERGIE GEOTHERMIQUE :

Ensemble du territoire communal.

METHANISATION :

Secteur à proximité de l'ancienne gare (Bande de 100 m de largeur au Nord de la ligne SNCF et bande de 100 m de largeur à l'Ouest de la route communale dite du Linantin, suivant plan à annexer).

BIOMASSE :

Ensemble du territoire communal.

Dissolution du budget annexe de l'eau potable suite au transfert à la Communauté de Communes Du Pithiverais

Monsieur le Maire expose que, suite au transfert du service de l'Eau à compter du 1er janvier 2024 à la Communauté de Communes, il convient de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Sébastien BOUDIN indique qu'une Foire Aux Questions a été mise en ligne sur le site internet de la CCDP afin d'informer les administrés sur la future gestion des services. Monsieur le Maire précise que les tarifs des services seront maintenus au moins en 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dissolution du budget annexe de l'eau potable de la Commune au 31 décembre 2023,
- Autorise le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans le budget principal de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Dissolution du budget annexe du service Assainissement suite au transfert à la Communauté de Communes Du Pithiverais

Monsieur le Maire expose que, suite au transfert du service Assainissement à compter du 1er janvier 2024 à la Communauté de Communes, il convient de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la dissolution du budget annexe de l'Assainissement de la Commune au 31 décembre 2023,
- Autorise le Comptable Public à procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à l'intégration de ce budget dans le budget principal de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à aviser le Service des Impôts en charge des dossiers de TVA de ce transfert et signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette décision.

Mise en place d'une convention avec la SAFER pour les parcelles YO 42 et YO 51

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de convention établie par la SAFER, relative aux parcelles YO 42 et YO 51, propriétés de la Commune, d'une surface totale de 2 hectares 75 ares et 62 centiares,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition des parcelles YO 42 et YO 51 à la SAFER du Centre pour une durée de 6 campagnes à compter du 1er novembre 2024 pour se terminer au 31 octobre 2030 et accepte le montant de la redevance payable chaque année avant le 31 décembre, sachant que le 1er règlement devra intervenir le 31 octobre 2025 (indice de la campagne 2023/2024 :116,46). Celle-ci sera réactualisée chaque année conformément à l'arrêté préfectoral fixant le prix du fermage.

La SAFER est chargée de proposer ces parcelles en location.

Choix de l'entreprise pour les travaux de bouclage du réseau AEP - Rue de la Gervaise

Philippe COLMAN présente au Conseil Municipal le compte-rendu de la consultation d'entreprises relative aux travaux de bouclage du réseau d'eau potable de la Rue de la Gervaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de retenir l'entreprise GROSSAIN un montant de 82 370.00 € HT, soit 98 844.00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette commande.

AFFAIRES DIVERSES

EPFLI : Lotissement Les Forestières

P. COLMAN informe le Conseil Municipal d'une prise de contact avec l'EPFLI (Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental) concernant le projet de lotissement les Forestières.

En effet, afin de tenir compte des conditions actuelles du marché immobilier et des taux de prêt bancaires élevés, il pourrait être convenu avec l'établissement public un portage sur une durée à déterminer avec l'acquisition des terrains par l'EPFLI avec un taux d'intérêt annuel de 1.5 %.

La collectivité pourrait demander un différé de remboursement, ce qui permettrait de réaliser les travaux de voirie et de commencer à pré réserver les terrains à bâtir.

Cabinet médical : projet d'extension

Pour faire suite à la demande des représentants de la profession médicale, de nouvelles propositions ont été établies par l'architecte. Différentes options ont été transmises, de 2 à 4 espaces supplémentaires.

Il est décidé d'organiser une nouvelle rencontre avec les professionnels pour leur présenter les projets et définir la solution à retenir.

Des subventions seront ensuite sollicitées auprès de l'Etat, la Région et le Département.

Courrier de demande concernant le Docteur DUBURG

Monsieur POTHIER Jacques, ancien pharmacien et adjoint sur notre Commune, a adressé un courrier demandant à la Municipalité, avec l'avis favorable de la famille du défunt, de rebaptiser la rue de Laveau entre la Grande Rue et le rue de Marcilly au nom du Docteur DUBURG, ou de baptiser le nom d'une nouvelle rue de la Commune, ou d'un bâtiment ou espace public à son nom.

Monsieur le Maire a également reçu récemment Mme DUBURG qui lui a fait part de cette proposition.

Le conseil municipal examinera cette proposition.

Conseil du 9 janvier 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de son poste de conseillère municipale de Madame DESNOUS Aurélie.

Demande de subvention auprès du Département pour l'extension du cabinet médical

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'extension de la maison médicale et propose de déposer une demande de subvention auprès du Département du Loiret dans le cadre du soutien à l'installation des professionnels de santé.

Le Département peut accorder une subvention dans la limite de 30 % ou 200 000 € aux projets permettant aux collectivités d'être attractives dans l'accueil des professionnels de santé et d'accompagner l'évolution de leurs besoins.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de l'opération est estimé à 492 291 € Hors Taxes, soit 590 749 € Toutes Taxes Comprises et se répartit comme suit :

- Travaux : 439 126 €
- Honoraires architecte : 37 325 €
- Bureau de contrôle, SPS, étude de sol, diagnostic amiante : 15 840 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention à hauteur de 30 % auprès du Département du Loiret, soit un montant total de 147 687,30 €.

Demande de subvention DETR-DSIL pour l'extension du cabinet médical

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer également une demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2024, pour les travaux d'extension du cabinet médical.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux le plus élevé possible.

ETABLIT ET ADOPTE le plan de financement comme suit :

DETR 2024 =	123 072,50 € HT
Conseil Départemental du Loiret =	147 687,30 € HT
Contrat de Plan État - Région =	123 072,50 €
Autofinancement =	98 458,45 €

Demande de subvention Contrat de Plan État Région pour l'extension du cabinet médical

Monsieur le Maire propose de déposer également une demande de subvention auprès du Contrat de Plan État Région (CPER) dans le cadre du soutien à l'installation des professionnels de santé.

La Région peut accorder une subvention aux projets permettant aux collectivités d'être attractives dans l'accueil des professionnels de santé et d'accompagner l'évolution de leurs besoins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une demande de subvention au titre du Contrat de Plan État Région au taux le plus élevé possible.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du volet 3 pour des travaux d'investissement sur la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que la collectivité ne peut prétendre à une subvention au titre du Volet 3 concernant le projet d'extension du cabinet médical. Aussi, il propose au Conseil de solliciter une subvention au titre du Volet 3 auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux d'investissement prévus en 2024 sur la voirie communale. Les demandes sont à déposer avant le 15 janvier 2024.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 209 149.50€ HT, soit 250 979.40€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret.

SOLLICITE le soutien financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible.

Lotissement les Forestières : Demande d'intervention de la Communauté de Communes du Pithiverais auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France

La Communauté de Communes du Pithiverais est adhérente à l'EPFLI Foncier Cœur de France, ce qui offre la possibilité à toutes ses communes membres de demander l'intervention de cet organisme.

L'EPFLI Foncier Cœur de France est compétent pour acquérir et porter des biens immobiliers bâtis ou non bâtis pour le compte de ses adhérents ou de toute personne publique. Après signature d'une convention portant notamment sur la durée du portage foncier ainsi que sur les modalités et conditions du remboursement du capital, l'EPFLI acquiert les biens et les gère dans tous leurs aspects. Le temps du portage peut être consacré à la réalisation des travaux d'aménagement. Au terme du portage convenu ou par anticipation, l'EPFLI rétrocède les biens à l'adhérent à l'initiative de la demande d'intervention ou à toute personne publique ou privée qu'il lui désignerait.

Considérant ce qui précède et la nécessité d'obtenir la maîtrise publique des biens immobiliers nécessaires au projet d'aménagement du Lotissement les Forestières, il est proposé au Conseil Municipal de consulter la Communauté de Communes du Pithiverais pour autoriser la Commune à engager cette opération auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à solliciter la Communauté de Communes du Pithiverais pour autoriser la Commune à engager cette opération auprès de l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais – Compétences voirie et contribution au SDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'issue de la réunion du 7 décembre 2023 consacrée à la détermination des charges relatives à l'harmonisation de la compétence voirie pour 2023 et au transfert de charge portant sur la contribution au SDIS pour 2023 qui sont les suivantes pour notre Commune :

Voirie : 8 849,66 €

SDIS : 63 612,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Ressources Humaines : Prime de Pouvoir d'achat exceptionnelle de la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par décret n° 2023-006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale, la collectivité peut instituer cette prime selon les modalités en vigueur pour leurs agents.

Le décret fixe un barème applicable en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 et précise les éléments exclus de l'assiette de rémunération prise en compte pour déterminer l'éligibilité à la prime et le montant versé. Cette prime doit être versée, en un ou plusieurs versements, avant le 30 juin 2024.

Les communes qui souhaitent instaurer cette prime doivent saisir le Comité Social Territorial (CST) du Centre de Gestion du Loiret en adressant leur dossier par courriel au plus tard le 31 janvier 2024.

Il convient donc de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe pour l'attribution de la Prime de Pouvoir d'Achat pour les agents de la collectivité susceptibles de remplir les conditions cumulatives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'attribution de la prime de pouvoir d'achat aux agents communaux,

DECIDE de soumettre le dossier auprès du Comité Social Territorial du CDG 45 avant le 31 janvier 2024

Subvention communale : Participation financière pour la classe de découverte de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de Grande Section de l'école maternelle à INGRANNES du 15 au 19 avril 2024. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 270€ par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de participer au financement de la classe de découverte 2024, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 135 € par élève.

Participation financière de la collectivité pour la classe de découverte d'un enfant Chilleurois scolarisé à l'école Saint Joseph de NEUVILLE-AUX-BOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CE1 et CM2 de l'école de Saint-Joseph de NEUVILLE-AUX-BOIS du 27 au 31 mai 2024 au centre Volca Sancy de MURAT-LE-QUAIRE dans le Puy de Dôme. Un élève de CHILLEURS-AUX-BOIS est concerné par ce séjour d'un coût de 352,20 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE de participer au financement du séjour de cet enfant Chilleurois, à raison de 50 % du coût du séjour.

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2024 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de cet élève, pour un montant de 176,10 €.

ACAC

Association Chilleuroise pour les Activités Culturelles
Section bibliothèque

La bibliothèque de CHILLEURS-AUX-BOIS participe à la 9ème édition du prix littéraire « Manga Loiret », organisé par le département du Loiret.

4 mangas, sélectionnés par la Médiathèque du Loiret, sont en compétition.

Venez vite les emprunter à la bibliothèque et votez pour votre manga préféré avant le 12 avril 2024.

De plus, du 3 février au 27 mars, venez découvrir l'origami (art japonais du pliage de papier), l'amigurumi (art japonais de tricot ou crochet d'animaux) et un grand nombre d'ouvrages sur le Japon.

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent rue des ateliers :

Lundi de 17 h à 19 h
Mercredi de 16 h à 18 h
Samedi de 10 h à 12 h.

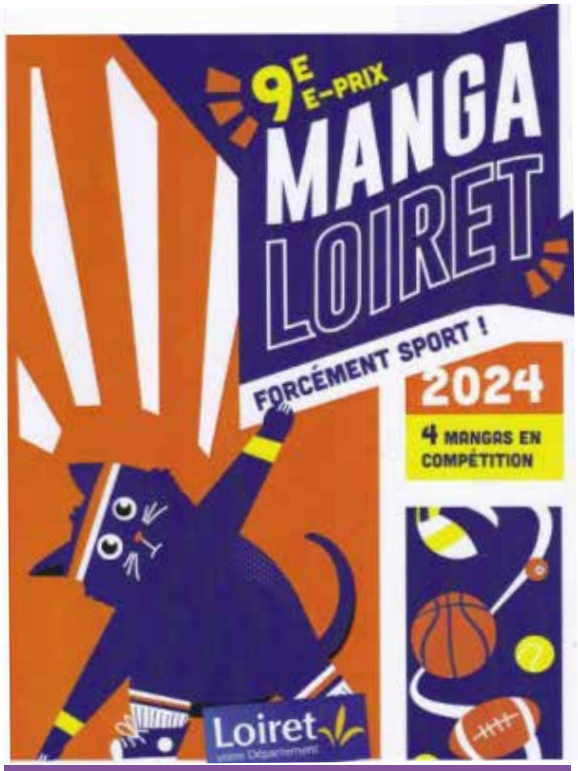

Votez pour votre manga préféré
Du 15 janvier au 12 avril 2024

La Forestière

Nos projets pour 2024, continuer de rénover la salle, peinture extérieure et intérieure, changement de fenêtres, nous sommes sur une piste pour améliorer le chauffage.

Le 9 Juin 2024, l'Association des jeunes de CHILLEURS AUX BOIS organise un vide grenier à La Forestière (80 emplacements environ). Vous y retrouverez de bonnes affaires au profit de leur association ainsi qu'une petite restauration, buvette, crêpes.

Venez les soutenir nombreux.

Important : notre concours de boules aura lieu le 21 JUILLET 2024, les précisions dans le Chilleurs infos de juin, mais prenez bonne note, nous refusons des participants chaque année.

06 52 20 16 08

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir en période estivale (du début avril à la fin septembre) et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Pour la période hivernale, les locataires régleront le prix de leur consommation exacte tant en gaz qu'en électricité (du début octobre à la fin mars)

Et bien sûr, vous pouvez nous suivre sur Facebook LA FORESTIERE.

Les membres de la Forestière vous souhaitent de passer un très agréable printemps.

Club Informatique

Le club a repris ses activités depuis octobre.

Pendant 3 ans, l'épidémie de Covid nous avait contraint à suspendre nos animations.

L'assemblée générale du 27 janvier a élu un nouveau bureau.

Sébastien BOUDIN est le nouveau Président, Evelyne DENIAU assure le secrétariat et Gérard VILLEFRANQUE continue à tenir la trésorerie.

Les activités du club sont toujours très variées, le lundi, Danièle propose le montage de films avec Windows Movie maker, le mardi Evelyne et Gisèle familiarisent les adhérents à internet et au traitement de texte (Word), le mercredi, Marie Hélène et Gisèle assurent les mêmes activités et André s'occupe de la maintenance du matériel et des dépannages, le jeudi, Dominique aide les adhérents à utiliser les smartphones et les tablettes.

L'assemblée générale de fin d'année aura lieu le samedi 22 juin à 10 heures, à la salle de l'Amitié.

L'amicale des anciens

L'Amicale des Anciens vous propose des sorties :

- Le Cochon Rôti à LORRIS le 6 juin 2024.
- La Parenthèse sur la Loire avec déjeuner sur la péniche le 10 septembre 2024.

Pour tout renseignement : appeler Marie France au 06.88.72.51.79
Contacts : Marie-France : 06.88.72.51.79 / Gérard : 06.74.76.10.30

L'amicale des pompiers

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'AMICALE DES POMPIERS

Volontaire à la caserne de CHILLEURS depuis ses 16 ans en tant que pompier et amicaliste, Clément LEFEBVRE est le nouveau Président de l'Amicale. Âgé de 20 ans, passionné et engagé pour la vie de groupe au sein de la caserne, il succède à Florian CARLIER.

Comment est composée l'Amicale des Pompiers ?

Elle regroupe les pompiers volontaires de la caserne, opérationnels ou pas, ainsi que les anciens pompiers qui le souhaitent. Elle s'organise en association autour d'un Bureau avec un trésorier, Xavier JEANNIN, et une secrétaire, Catherine GILET.

C'est un engagement bénévole en plus du volontariat en tant que pompier ? Qu'est-ce qui vous motive ?

Oui, c'est un engagement bénévole supplémentaire. J'aime la vie associative, la vie de groupe. Je suis heureux de m'engager pour le bien-être de mes collègues pompiers.

Quel est le rôle de l'Amicale ?

L'Amicale nous permet de partager des moments de convivialité en dehors de la caserne. Nous sommes 19 volontaires à CHILLEURS mais nous ne décalons jamais tous ensemble évidemment. Il n'est donc pas toujours simple de se voir tous ensemble. Grâce à l'Amicale, nous partageons des moments qui n'ont rien à voir avec les interventions. C'est plus tranquille !

Que fait l'Amicale très concrètement ?

Elle organise des événements pour les pompiers, pour leur famille et pour les Chilleurois. Par exemple, nous participons à l'organisation du cochon grillé du 13 juillet. C'est une façon de faire vivre notre commune. Nous organisons aussi un pot pour la Sainte Barbe. En interne, cela peut être une sortie paintball pour décompresser tous ensemble. Ou, très important, le Noël des enfants qui est une façon de remercier les familles des pompiers car cet engagement volontaire les impacte forcément.

Et puis, il y a aussi l'amélioration de notre vie et notre bien-être à la caserne. Dernièrement, un Chilleurois a souhaité faire un don libre à la caserne ; cela nous a permis d'acheter une cafetière.

Enfin, les ressources de l'Amicale permettent de financer les assurances de chaque pompier volontaire.

En tant que nouveau président, quels sont vos projets ?

Avec le Bureau, nous souhaitons continuer d'organiser des moments de convivialité et de cohésion. Des nouveautés vont sans doute apparaître : nous travaillons à un projet pour la fête de la musique, avec le COC Foot. Et il pourrait aussi y avoir une chasse aux œufs pour Pâques.

Comment peut-on soutenir l'Amicale des Pompiers ?

La façon la plus simple et la plus connue est de donner pour les calendriers ; c'est notre principale source de financement. Cela peut aussi être des dons libres. Et puis, nous invitons chacun à participer aux événements, comme le cochon grillé du 13 juillet. Ce sont de beaux moments pour faire vivre notre engagement pour la commune, en dehors de la caserne, et pour partager.

Un grand merci à Florian CARLIER, qui a officié en tant que Président de l'Amicale des Pompiers de CHILLEURS pendant 9 ans ! Merci à lui pour son engagement.

AS Rabajou

La deuxième édition des courses nature de l'AS RABAJOU aura lieu le dimanche 7 avril prochain.

Les « Trail de RABAJOU » (10 km) et « Trail de CHAMEROLLES » (24 km) partiront du château de CHAMEROLLES. Comme l'an passé, les parcours seront essentiellement forestiers mais le final permettra aux coureurs de découvrir le cadre magnifique du parc et des jardins du château.

Le départ sera donné à 9 H 00 pour le « Trail de CHAMEROLLES » et 9 H 30 pour le « Trail de RABAJOU ».

Un ravitaillement sera disponible à mi-course pour chacun des deux parcours, ainsi qu'à l'arrivée.

Le retrait des dossards et le ravitaillement final se feront dans la grande halle.

Vers la mi-mars, les plans des parcours seront mis en ligne sur notre site

https://asrabajou.fr/

Les inscriptions sont ouvertes et se font uniquement via le site PROTIMING à l'adresse suivante : https://www.protiming.fr/

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

Nous espérons que le temps sera clément et que vous serez nombreux à profiter de ces deux parcours à cette époque de l'année où la forêt retrouve ses couleurs.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également rejoindre notre équipe de bénévoles afin de participer à la préparation et à l'organisation.

Contact : Christian JOLIVET 06.61.97.75.71

Pour tout renseignement sur la course ou bien sur l'association, vous pouvez également nous contacter à l'adresse suivante : asrabajou@gmail.com

COC Eveil de l'enfant

Pour les enfants de 3 à 6 ans, les séances permettent un éveil physique par la multiactivité :

- en vivant des expériences motrices, sensorielles et culturelles

- en construisant sa relation aux autres

- en osant s'exprimer et maîtriser ses émotions.

Il reste quelques places sur le premier cours destiné aux plus petits.

Nous proposons aux enfants nés en 2020 2021 de le découvrir les vendredis de 17 h 30 à 18 h 15

2 cours d'essai gratuit sont proposés.

Renseignements : Anne 06 77 91 60 14 ou anne.georgel@orange.fr

COC Danse

Belle régularité pour nos trois cours de cette année 2024

La section recherche des bénévoles pour étoffer son bureau

Nous contacter rapidement : Tél 06 03 44 06 44 ou par mail cocdanse.chilleurs@gmail.com

COC Gymnastique volontaire

La saison, commencée en septembre 2023, se déroule bien.
Il y a quelques places disponibles dans les cours proposés.
Vous pouvez donc encore vous inscrire en

Stretching,

le mardi de 19 h 30 à 20 h 30 avec Lola. Nouveau cours mis en place cette saison.

Gym douce,

le mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30 avec Lola.

Gym douce avec renforcement musculaire tendance Pilates,

le jeudi soir de 18 h 15 à 19 h 15 avec Romain.

Gym tonique avec cardio et renforcement musculaire et étirements,

le jeudi soir de 19 h 20 à 20 h 20 avec Romain.

Pour découvrir les cours, un ESSAI GRATUIT est proposé.et les inscriptions tiennent compte de la date de votre adhésion.

Pour tout renseignement supplémentaire, appeler le 06-36-69-52-89 ou le 06 43 35 57 81.

COC Foot

Activités footballistique du COC Foot:

- Atelier foot pour nos Baby
- Plateau pour nos U7 - U9, soit 45 enfants
- Championnat pour nos U12 - U15 et U17, soit 32 jeunes
- Championnat pour nos séniors
- Matchs pour nos 2 équipes loisirs
- Entrainements pour tous
- Entente pour 2 catégories avec nos amis d E.S MARIGNY Football.

Le 3 février, remise des tenues pour nos babys. Trop beaux nos petits. Une fois de plus merci à nos deux sponsors. Enadcar pour les shorts et Intersport pour les maillots entrevousetbois. Merci aux 2 coachs pour leur investissement sans faille. Votre engagement est la force du COC FOOT CHILLEURS AUX BOIS

Une première pour notre club, l'organisation d'un tournoi futsal U17 **le 6 janvier 2024.** Belle réussite. Merci à toutes les équipes présentes pour leur fair-play, 12 équipes engagées.
Première équipe victorieuse du tournoi : BOIGNY CHECY Un remerciement à tous les bénévoles. Notre équipe classée 3ème sur 12. Mention spéciale pour toute l'équipe d'animation. Sans oublier Théo QN pour l'arbitrage du tournoi qui a assuré tous les matchs sur la journée.

Merci à Ludovic JAVOY Pro Guy Hoquet NEUVILLE AUX BOIS pour le sponsoring des récompenses.

L'expérience sera renouvelée au vu de l'engouement. Merci à tous.

Le dimanche 31 mars 2024, le COC FOOT CHILLEURS AUX BOIS organise sa première édition du tournoi de Pâques. (Complet)

Nous sommes ravis de vous inviter à notre tournoi de football à 8 qui se tiendra le dimanche de Pâques à CHILLEURS-AUX-BOIS ! Venez vivre l'excitation du jeu et profiter d'une journée pleine de compétition amicale, de bonne nourriture et de moments mémorables en famille. Marquez cette date dans vos calendriers et préparez-vous pour une journée de passion footballistique !

Nos projets à venir

Nous communiquerons plus en détail le moment venu pour chaque manifestation.

- 31 mars tournoi U15
- 1er avril Carnaval
- 31 mai tournoi Loisirs
- 21 juin fête de la musique en collaboration avec l'Amicale des Pompiers de CHILLEURS
- 31 juin Vide greniers et fête du Foot
- 14 septembre Marche gourmande
  (3 ravitaillements pour les 2 parcours).

Les joueurs du Club, les dirigeants, les membres du bureau remercient tous les partenaires pour leur contribution à la vie du club.

COC Général

Contact : Chantal NEROT : 06 03 44 06 44

Les Amis des Roses CALENDRIER 2024

SORTIES RESERVEES AUX ADHERENTS

- **Vendredi 5 avril :** Participation au marché des producteurs avec vente de boutures et divisions de vivaces faites par les adhérents.
- **Samedi 25 mai :** Visite des "Jardins de Roquelin" et de "L'Arboretum des Ilex" à MEUNG SUR LOIRE avec déjeuner au restaurant. (Déplacement en covoiturage)
- **Samedi 8 juin :** "Balade randonnée dans les jardins de nos adhérents" avec pique-nique partagé
- **Dimanche 7 juillet :** Sortie avec les "Passeurs de Loire". Promenade de 3 heures avec pique-nique sur une ile.
- **Dimanche 1er septembre :** Randonnée suivie d'un barbecue.

SORTIES GRATUITES OUVERTES A TOUT PUBLIC SUR INSCRIPTION

- À la découverte des chants d'oiseaux. Randonnée, balade sur notre commune accompagnés d'un ornithologue le 30 mars de 9h30 à 12h30. RDV SUR LE PARKING DE LA COUR GAUTHIER
- Intervention de l'association "En paysage" : Atelier animé par un professionnel ayant pour but de nous faire réfléchir à la notion de paysage à l'échelle de notre village le 13 avril après-midi
- Intervention de l'association LOIRET Nature Environnement : sortie découverte de l'écologie et de l'usage des plantes de bord de chemin en juin (date à définir)
- Intervention de l'association ATELIERS BLEUS sur le thème des "Cyanotypes" en septembre (date à définir)

Inscriptions par mail dans la limite des places disponibles : amis.des.roses45170@gmail.com

Chilleurs info

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H,
les mardis et vendredis de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
et les 1er et 3eme samedi du mois 9 H à 12 H *(hors vacances scolaires)*
Tél : 02.38.39.87.06 - Courriel: mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr – Facebook : Mairie de Chilleurs aux Bois

Editeur : Mairie de Chilleurs-Aux-Bois
Directeur de publication : Gérard LEGRAND
Réalisation : Commission Communication
Crédit photographique : Tous droits réservés
Mise en page et impression : Images'IN et imprime

Un peu d'Histoire

L'Abbé BROCHON, bienfaiteur de Gallerand

L'histoire du hameau de Gallerand est étroitement liée à celle de l'Abbé Anne-Mesmin BROCHON qui fut curé de Chilleurs de 1823 à 1834. Ayant dû quitter son ministère en 1834 en raison d'une maladie chronique, ce dernier n'a pas oublié, pour autant, ses paroissiens et notamment les habitants de Gallerand pour lesquels il a beaucoup œuvré, consacrant ses revenus et économies à la construction de la chapelle, du presbytère et de la maison, située en face ayant accueilli l'école tenue par les religieuses.

Né à Orléans le 7 janvier 1796 et ordonné prêtre le 27 mai 1820, l'Abbé Anne-Mesmin BROCHON fut Curé de Chilleurs de 1823 à 1834. Les annales religieuses et littéraires du diocèse et de la ville d'Orléans le décrivent comme « un prêtre édifiant, animé de l'esprit sacerdotal et d'un grand dévouement », soulignant « à combien d'œuvres sacerdotales il a consacré sa vie ». Lesdites annales précisent que « Chilleurs a été, tout le monde le sait, le théâtre où se sont révélées les admirables qualités de son cœur » et que « la partie de sa paroisse la moins favorisée de la fortune, Gallerand, était celle qu'il affectionnait le plus et qu'il n'oublia jamais ». « Le délaissement dans lequel vivait la population de Gallerand, éloignée de l'Église, de l'école et de la civilisation, pesait sur son cœur comme un cauchemar. Aussi, dès que le zèle d'un de ses successeurs et l'aide d'un châtelain du voisinage lui permirent de réaliser son désir, il fait bâtir une chapelle d'abord puis un presbytère, une maison d'école et les dota de manière à assurer la perpétuité. Ses largesses allèrent si loin qu'il ne lui resta presque plus pour vivre que les rentes viagères que sa mère, toujours prudente, avait eu soin de lui assurer dans la prévision de ses pieuses prodigalités ».

La chapelle de Gallerand fut ainsi construite en 1858 tandis que vit le jour, la même année, l'école de garçons tenue par le vicaire de Chilleurs. En 1868, des sœurs de la congrégation viennent assurer l'instruction. Ce qui permit une véritable amélioration de la condition des habitants de Gallerand. Les enfants suivaient les leçons de lecture, d'écriture et de calcul avec une régularité de plus en plus satisfaisante tandis que les habitants assistaient aux offices, surtout pendant les périodes où les travaux (qu'ils étaient forestiers ou des champs) étaient moins pressés.

De par son testament, l'Abbé BROCHON voulut laisser un dernier souvenir aux habitants de Gallerand et aux pauvres de Chilleurs, leur cédant tout ce qui resta de sa succession, ses dernières intentions remplies ».

En reconnaissance de toutes les actions qu'il a pu accomplir, l'évêque d'Orléans le nomma chanoine honoraire de la cathédrale d'Orléans.

L'Abbé BROCHON décédera le 30 octobre 1865 à Orléans à l'âge de 69 ans. Il repose au cimetière de notre commune à côté de ses chers paroissiens.

L'effondrement de la voûte et la reconstruction de la chapelle

L'impulsion donnée par l'Abbé BROCHON vient malheureusement à être stoppée lorsqu'un accident survient le 17 janvier 1879, date à laquelle s'effondra la voûte de la chapelle. Après avoir ébranlé les murs trop faibles pour la soutenir, cette dernière brisa, sous son poids, les bancs et les chaises qu'elle recouvra de ses décombres.

Alors que les ressources sont nulles, il faut non seulement rétablir la voûte mais également refaire une partie des murs et les consolider par de solides contreforts. Afin de venir en aide à la paroisse, le curé de Saint-Roch à Paris a bien voulu permettre qu'un sermon de charité fût prêché dans son église au profit de cette bonne œuvre. Ce sermon, prêché par le Père Olivier, fut suivi d'une quête.

Images IN et imprime
02 38 75 52 35
45170 Neuville aux Bois